



Bulletin Officiel

N° 4409 Mercredi 31 Juillet 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES DE GESTION 2

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION 3

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE
ET DU CONTROLE INTERNE 3

AVIS DES SOCIETES

MISE A JOUR DE PROSPECTUS D'EMISSION – SICAV AXIS TRESORERIE - 4

MODIFICATION DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT ET DE LA COMMISSION DE GESTION
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP 5

MODIFICATION DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT, DES COMMISSIONS DE RACHAT,
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE LA PERIODICITE DE L'ABONNEMENT DES
CHARGES - AL AMANAH EQUITY FCP - 6-7

MODIFICATION DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT, DES COMMISSIONS DE RACHAT,
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE LA PERIODICITE DE L'ABONNEMENT DES
CHARGES - AL AMANAH ETHICAL FCP - 8-9

MODIFICATION DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT, DES COMMISSIONS DE RACHAT,
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE LA PERIODICITE DE L'ABONNEMENT DES
CHARGES - AL AMANAH PRUDENCE FCP - 10-11

MODIFICATION DE LA PERIODICITE DE CALCUL DE LA COMMISSION DE
SURPERFORMANCE - FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS - 12

INDICATEURS D'ACTIVE TRIMESTRIELS

TUNISAIR 13

SOTETEL 14-15

COURBE DES TAUX 16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 17-18

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers qu'en vertu des dispositions de l'article 149 du règlement du conseil du marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, elles sont tenues de déposer au conseil du marché financier leurs états financiers certifiés par le commissaire aux comptes ainsi que ceux des fonds communs de placement en valeurs mobilières qu'elles gèrent, et ce, au plus tard trois mois suivant la clôture de l'exercice.

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 17 juillet 2013, d'agréer la société de gestion suivante :

Jasmin Capital Partners

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Siège Social : Siège de MAC SA, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue Lac Constance,
Les Berges du Lac, 1053 - Tunis.

Emerging Capital Partners North Africa (ECP) a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 17 juillet 2013, pour la création d'une société de gestion, dénommée « Jasmin Capital Partners » d'un capital social de 100 000 dinars divisé en 1 000 actions de 100 dinars chacune.

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 17 juillet 2013, d'agréer l'externalisation de la fonction du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de AMEN CAPITAL au profit de Monsieur Omar DAHMEN.

AVIS DES SOCIETES

Mise à jour de prospectus d'émission

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF N° 01/2003 du 13 mai 2003
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

AXIS GESTION- société de gestion de SICAV AXIS TRESORERIE porte à la connaissance du public et des actionnaires que le prospectus d'émission de ladite SICAV a été mis à jour pour tenir compte des évènements suivants :

1- Modification des orientations de placement

Le Conseil d'Administration de SICAV AXIS TRESORERIE du 26 septembre 2012 a décidé de modifier les orientations de placement comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
<ul style="list-style-type: none"> - 50% en BTA et en obligations ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne ou garanties par l'Etat - 30% en BTCT et titres de créances négociables - 20% en liquidités et quasi-liquidités 	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 50% et 80% de l'actif en BTA et obligations ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne ou garanties par l'Etat - Maximum 30% de l'actif en BTCT, certificats de dépôt et billets de trésorerie - Maximum 5% de l'actif net en OPCVM - Maximum 20% de l'actif en dépôts à terme, dépôts à vue et disponibilités

Cette modification entrera en vigueur à partir du 5 août 2013.

1- Changement de la méthode d'évaluation des obligations et valeurs assimilées :

SICAV AXIS TRESORERIE a procédé depuis le **1^{er} juillet 2011** à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Ce changement a été décidé par le Conseil d'Administration de SICAV AXIS TRESORERIE du 29 avril 2011 et a fait l'objet d'une information dans les documents périodiques de la SICAV.

2- Modification de la composition du comité de gestion:

Le Conseil d'Administration de la société AXIS GESTION, société de gestion de SICAV AXIS TRESORERIE du 15 avril 2013 a décidé de modifier la composition du comité de gestion de la SICAV comme suit :

Nom des membres du comité	Fonction
M. Férid BEN BRAHIM	Président du Conseil d'AXIS GESTION
M.Karim MIMITA	Analyste financier
M.Ahmed BENGHAZI	Directeur Général d'AXIS CAPITAL
M. Mhamed BRAHAM	Gestionnaire de portefeuilles

Le prospectus de SICAV AXIS TRESORERIE mis à jour sous le numéro 03-0477/A001 en date du 29 juillet 2013 ainsi que les statuts de la SICAV mis à jour sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social de la SICAV sis au 67, Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, du gestionnaire la société AXIS GESTION sise au 67, Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, de la société AXIS CAPITAL BOURSE, intermédiaire en bourse sise au 67, Avenue Mohamed V- 1002 Tunis ainsi que son réseau d'agences, de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, intermédiaire en bourse sise au 4, rue 7036 – El Menzah 4 - 1004 Tunis et des guichets des agences de l'ARAB TUNISIAN BANK et de la BANQUE TUNISO-LIBYENNE.

AVIS DES SOCIETES

Modification des orientations de placement et de la commission de gestion**AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP**

Fonds commun de placement
Agrément du CMF N° 15-2007 du 11 septembre 2007
Adresse : 6 rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis

1. Modification des orientations de placement

La Compagnie Gestion et Finance « CGF », en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP », informe le public et les porteurs de parts que son Conseil d'Administration, tenu le 24 juin 2013, a décidé de modifier les orientations de placement du FCP comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
<p>La structure du portefeuille de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » sera exclusivement composée comme suit :</p> <p><i>-De 50% à 80% de l'actif en emprunts obligataires cotés à la BVMT ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, garantis, ayant fait l'objet d'une notation minimale de BBB, emprunts obligataires garantis par l'Etat, parts d'organismes de placement collectif de type obligataire, Bons du Trésor Assimilables et en obligations zéro coupon,</i></p> <p><i>-Au maximum 30% de l'actif en Bons du Trésor à court Terme, certificats de dépôt et billets de trésorerie avalisés par une banque,</i></p> <p><i>-Au minimum 20% de l'actif en liquidités.</i></p>	<p>« AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » sera investi comme suit :</p> <p><i>-Entre 50% et 80% de l'actif en emprunts obligataires cotés à la BVMT ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne ou ayant fait l'objet d'une notation minimale de BB, emprunts obligataires garantis par l'Etat, Bons de Trésor Assimilables et Bons de Trésor à zéro coupon</i></p> <p><i>-Entre 0% et 30% de l'actif en Bons de Trésor à court terme, Certificats de Dépôt et Billets de Trésorerie avalisés par une banque</i></p> <p><i>-Maximum 5% de l'actif net en OPCVM de catégorie obligataire</i></p> <p><i>-20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.</i></p>

2. Modification de la commission de gestion

Le Conseil d'Administration de la « CGF », tenu le 24 juin 2013, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion de la « CGF » en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif et comptable du fonds.

Ainsi, la commission de gestion sera fixée à **0,50% HT de l'actif net par an au lieu de 0,40% HT de l'actif net par an.**

Ces modifications entreront en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2013.

AVIS DES SOCIETES

Modification des orientations de placement, des commissions de rachat, de la commission de gestion et de la périodicité de l'abonnement des charges

AL AMANAH EQUITY FCP

Fonds commun de placement
Agrément du CMF N° 13-2007 du 11 septembre 2007
Adresse : 6 rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis

1. Modification des orientations de placement

La Compagnie Gestion et Finance « CGF », en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH EQUITY FCP », informe le public et les porteurs de parts que son Conseil d'Administration, tenu le 24 juin 2013, a décidé de modifier les orientations de placement du FCP comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
<p>La structure du portefeuille de « AL AMANAH EQUITY FCP » sera exclusivement composée comme suit :</p> <p><i>-Environ 60% de l'actif en actions cotées à la BVMT,</i></p> <p><i>-Environ 20% de l'actif en emprunts obligataires cotés à la BVMT ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, garantis, ayant fait l'objet d'une notation minimale de BBB, emprunts obligataires garantis par l'Etat, parts d'organismes de placement collectif de type obligataire, Bons du Trésor Assimilables et en obligations zéro coupon,</i></p> <p><i>-Au minimum 20% de l'actif en Bons du Trésor à court Terme, certificats de dépôt, billets de trésorerie avalisés par une banque et de liquidités.</i></p>	<p>« AL AMANAH EQUITY FCP » sera investi comme suit :</p> <p><i>-Entre 50% et 80% de l'actif en actions cotées à la BVMT,</i></p> <p><i>-Entre 0% et 30% de l'actif en obligations, Bons du Trésor Assimilables, Bons du Trésor à court Terme, Certificats de Dépôt et Billets de Trésorerie avalisés par une banque,</i></p> <p><i>-Maximum 5% de l'actif net en OPCVM,</i></p> <p><i>-20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.</i></p>

2 - Modification des commissions de rachat

Le Conseil d'Administration de la « CGF », tenu le 24 juin 2013, a décidé de réduire les commissions de rachat de « AL AMANAH EQUITY FCP » comme suit :

Réduction de la commission de rachat	Dates de sortie
de 1,5% à 1%	Sortie avant la première année de la date de souscription
de 1% à 0,5%	Sortie avant la deuxième année de la date de souscription
de 0,5% à 0 %	Sortie après la deuxième année de la date de souscription

- Suite -

- Modification de la commission de gestion

Le Conseil d'Administration de la « CGF », tenu le 24 juin 2013, a décidé de :

Réviser à la hausse la commission de gestion de la « CGF » en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif et comptable du fonds.

Ainsi, la commission de gestion sera fixée à **1,50% HT de l'actif net par an au lieu de 1,20% HT de l'actif net par an.**

Prélever une commission de surperformance si « AL AMANAH EQUITY FCP » réalise un rendement minimum exigé de 6%. Cette commission de surperformance qui est de 10% HT est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé du fonds et le rendement minimum exigé.

- Modification de la périodicité de l'abonnement des charges

Le Conseil d'Administration de la « CGF », tenu le 24 juin 2013, a décidé de modifier la périodicité de l'abonnement des charges supportées par le fonds de quotidienne à hebdomadaire.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du 1^{er} décembre 2013 et conformément aux dispositions des articles 11 et 12 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°8 du 1^{er} avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts à compter du **2 septembre 2013.**

AVIS DES SOCIETES

Modification des orientations de placement, des commissions de rachat, de la commission de gestion et de la périodicité de l'abonnement des charges

AL AMANAH ETHICAL FCP

Fonds commun de placement
Agrément du CMF N° 34-2007 du 28 décembre 2007
Adresse : 6 rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis

1. Modification des orientations de placement

La Compagnie Gestion et Finance « CGF », en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH ETHICAL FCP », informe le public et les porteurs de parts que son Conseil d'Administration, tenu le 24 juin 2013, a décidé de modifier les orientations de placement du FCP comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
<p>La structure du portefeuille de « AL AMANAH ETHICAL FCP » sera exclusivement composée comme suit :</p> <p><i>-Entre 30 et 70% de l'actif placés en actions cotées à la BVMT ;</i></p> <p><i>-Entre 10 et 50% de l'actif placés en obligations cotées en bourse ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne garantis et ayant fait l'objet d'une notation minimale de BBB, emprunts obligataires garantis par l'Etat, parts d'organismes de placement collectif de type obligataire, Bons du Trésor Assimilables et en obligations zéro coupon ;</i></p> <p><i>-Minimum de 20% de l'actif placés en Bons du Trésor à court Terme, certificats de dépôt, billets de trésorerie avalisés par une banque et de liquidités.</i></p>	<p>« AL AMANAH ETHICAL FCP » sera investi comme suit :</p> <p><i>-Entre 50% et 80% de l'actif en actions cotées à la BVMT ;</i></p> <p><i>-Entre 0% et 30% de l'actif en valeurs mobilières acceptées par le comité de conformité ;</i></p> <p><i>-20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités acceptées par le comité de conformité.</i></p>

2. Modification des commissions de rachat

Le Conseil d'Administration de la « CGF », tenu le 24 juin 2013, a décidé de réduire les commissions de rachat de « AL AMANAH ETHICAL FCP » comme suit :

Réduction de la commission de rachat	Dates de sortie
de 2,5% à 1%	Sortie avant la première année de la date de souscription
de 2% à 0,5%	Sortie avant la deuxième année de la date de souscription
de 1,5% à 0 %	Sortie après la deuxième année de la date de souscription

- Suite -

3 - Modification de la commission de gestion

Le Conseil d'Administration de la « CGF », tenu le 24 juin 2013, a décidé de :

- Réviser à la hausse la commission de gestion de la « CGF » en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif et comptable du fonds.
Ainsi, la commission de gestion sera fixée à **1,50% HT de l'actif net par an au lieu de 1,20% HT de l'actif net par an.**

- Prélever une commission de surperformance si « AL AMANAH ETHICAL FCP » réalise un rendement minimum exigé de 6%. Cette commission de surperformance qui est de 10% HT est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé du fonds et le rendement minimum exigé.

1. Modification de la périodicité de l'abonnement des charges

Le Conseil d'Administration de la « CGF », tenu le 24 juin 2013, a décidé de modifier la périodicité de l'abonnement des charges supportées par le fonds de quotidienne à hebdomadaire.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du 1^{er} décembre 2013 et conformément aux dispositions des articles 11 et 12 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°8 du 1^{er} avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts à compter du **2 septembre 2013.**

AVIS DES SOCIETES

Modification des orientations de placement, des commissions de rachat, de la commission de gestion et de la périodicité de l'abonnement des charges

AL AMANAH PRUDENCE FCP

Fonds commun de placement
Agrément du CMF N° 14-2007 du 11 septembre 2007
Adresse : 6 rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis

1. Modification des orientations de placement

La Compagnie Gestion et Finance « CGF », en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH PRUDENCE FCP », informe le public et les porteurs de parts que son Conseil d'Administration, tenu le 24 juin 2013, a décidé de modifier les orientations de placement du FCP comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
<p>La structure du portefeuille de « AL AMANAH PRUDENCE FCP » sera exclusivement composée comme suit :</p> <p>-Un maximum de 20% de l'actif en actions cotées à la BVMT,</p> <p>-Entre 30% et 80% de l'actif en emprunts obligataires cotés à la BVMT ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, garantis, ayant fait l'objet d'une notation minimale de BBB, emprunts obligataires garantis par l'Etat, parts d'organismes de placement collectif de type obligataire, Bons du Trésor Assimilables et en obligations zéro coupon,</p> <p>-Entre 20% et 50 % de l'actif en Bons du Trésor à court Terme, certificats de dépôt, billets de trésorerie avalisés par une banque et liquidités.</p>	<p>« AL AMANAH PRUDENCE FCP » sera investi comme suit :</p> <p>-Maximum 20% de l'actif en actions cotées à la BVMT,</p> <p>-Entre 30% et 80% de l'actif en emprunts obligataires cotées à la BVMT ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne ou ayant fait l'objet d'une notation minimale de BB, emprunts obligataires garantis par l'Etat, Bons de Trésor Assimilables et Bons de Trésor à zéro coupon,</p> <p>-Entre 0% et 30% de l'actif en Bons de Trésor à court terme, Certificats de Dépôt et Billets de Trésorerie avalisés par une banque,</p> <p>-Maximum 5% de l'actif net en OPCVM, 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.</p>

2. Modification des commissions de rachat

Le Conseil d'Administration de la « CGF », tenu le 24 juin 2013, a décidé de réduire les commissions de rachat de « AL AMANAH PRUDENCE FCP » comme suit :

Réduction de la commission de rachat	Dates de sortie
de 1% à 0,5%	Sortie avant la première année de la date de souscription
de 0,5% à 0 %	Sortie après la première année de la date de souscription

- Suite -

3 - Modification de la commission de gestion

Le Conseil d'Administration de la « CGF », tenu le 24 juin 2013, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion de la « CGF » en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif et comptable du fonds.

Ainsi, la commission de gestion sera fixée à **1,00% HT de l'actif net par an au lieu de 0,80% HT de l'actif net par an.**

4 - Modification de la périodicité de l'abonnement des charges

Le Conseil d'Administration de la « CGF », tenu le 24 juin 2013, a décidé de modifier la périodicité de l'abonnement des charges supportées par le fonds de quotidienneté à hebdomadaire.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du 1^{er} décembre 2013 et conformément aux dispositions des articles 11 et 12 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°8 du 1^{er} avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts à compter du **2 septembre 2013.**

AVIS DES SOCIETES

Modification de la périodicité de calcul de la commission de surperformance

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

Fonds commun de placement dédié exclusivement aux titulaires de comptes CEA

Agrément du CMF N° 04-2011 du 9 février 2011

Adresse : 6 rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis

La Compagnie Gestion et Finance « CGF », en sa qualité de gestionnaire de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, informe le public et les porteurs de parts que son Conseil d'Administration, tenu le 24 juin 2013, a décidé de modifier la périodicité de calcul de la commission de surperformance, de hebdomadaire à quotidienne.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2013.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair - publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2013.

Indicateurs d'activité	Unité	2 ^{ème} TR 2013	2 ^{ème} TR 2012	1 ^{er} semestre 2013	1 ^{er} semestre 2012	Année 2012
Nombre de passagers par catégorie*	Passager	946 993	999 598	1 651 576	1 672 865	3 821 868
Régulier +supplémentaire*	Passager	858 470	854 744	1 547 457	1 491 380	3 229 630
Charter +pèlerinage*	Passager	88 523	144 854	104 119	181 485	592 238
Nombre d'heures Charter*	Heures	2 236	3 518	2 659	4 490	12 894
Nombre d'heures louées*	Heures	81	8	81	8	899
Passagers -kilomètres transportés (PKT)*	Milliers	1 353 523	1 467 053	2 282 539	2 409 108	5 567 848
Sièges-kilomètres offerts (SKO)*	Milliers	1 944 670	2 012 729	3 326 830	3 389 984	7 697 191
Coefficient de remplissage*	%	69,6%	72,9%	68,6%	71,1%	72,3%
Coefficient de chargement*	%	62,6%	65,5%	61,8%	64,0%	64,8%
Tonnage Fret et poste*	Tonne	2 178	2 781	4 078	5 171	9 718
Tonnes-kilomètres transportées*	Tonne Kilometre	136 603 878	149 551 970	231 483 880	246 747 783	567 113 275
Tonnes-kilomètres offertes*	Tonne Kilometre	218 120 758	228 356 805	374 839 310	385 602 349	875 725 714
Part du Marché*(3)	%	34,7%	38,7%	38,4%	42,3%	38,9%
Ponctualité Flotte*	%	58,0%	59,0%	59,0%	60,0%	54,0%
Utilisation Flotte	Heures par jour par avion	8,21	8,19	7,23	7,07	7,56
Recette moyenne / passager (vols réguliers)*(3)	Dinars	206	221	203	219	231
Recette moyenne / heures de vol (charters)*(3)	Dinars	11 461	11 948	11 233	11 418	12 110
Revenus du transport par catégorie*(3) (4)	MD	246,276	275,285	422,992	456,480	1 050,350
Activité régulière*(3)	MD	214,477	225,712	381,922	391,640	853,676
Activité charter*(3)	MD	25,629	42,027	29,862	51,265	157,643
Activité supplémentaire*(3)	MD	1,428	1,420	1,897	2,266	16,779
activité fret+poste*(3)	MD	4,742	6,126	9,311	11,309	22,252
Dépense assistance commerciale*(3)	MD	20,270	19,225	36,025	33,886	76,014
Dépenses Assistance Catering*(3)	MD	5,587	5,411	9,741	9,287	20,630
Redevances Aéroportuaires*(3)	MD	77,957	73,733	136,712	126,783	288,901
Loyer Avions	MD	0	0,047	0	0,047	5,831
Assurances Avions	MD	2,431	2,738	4,786	5,433	10,798
Charges d'entretien et réparation*	MD	6,753	8,951	16,634	19,643	47,231
Dépenses Carburants*(3)	MD	80,160	91,741	142,424	152,657	346,733
Charges de personnel (2)	MD	43,178	36,295	77,730	70,819	151,451
Effectif	Employé	3 729	3 766	3 729	3 766	3 742
Nombre d'avions par catégorie	Avion	36	34	36	34	35
Propriété de Tunisair	Avion	25	23	25	23	24
Leasing	Avion	11	11	11	11	11
Amortissements	MD	25,751	26,119	52,576	46,968	83,340
Liquidité et équivalents de liquidité	MD	151,868	131,410	151,868	131,410	117,382
Endettement (5)	MD	479,000	539,778	479,000	539,778	569,456
Charges Financières	MD	2,272	2,460	4,330	6,429	12,586
Redevances de leasing (principal)	MD	3,938	8,413	7,411	20,841	27,524
Produits financiers (3)	MD	0,623	0,487	1,167	0,983	1,998

Bases Retenues pour l'élaboration des indicateurs d'activité:

(1) Les indicateurs d'activité des rubriques ci-après sont d'ordre financier et non comptable, c'est-à-dire déterminés en terme de flux financiers (encaissements décaissements)

- Liquidités et équivalents de liquidité
- Redevances de leasing
- Charges financières

(2) Masse salariale

(3) Les chiffres du 2^{ème} trimestre 2012 ont été rectifiés compte tenu des réalisations effectives

(4) Les revenus du transport par catégorie comportent les redevances d'embarquement et de sécurité collectées

(5) Cet indicateur d'activité concerne les emprunts pour acquisition des avions à long et court terme

* Estimation

Fait marquants:

une baisse des prix du carburant en moyenne de 1,7 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2012

une augmentation du trafic régulier et supplémentaire de 3,8 % du 2^{ème} trimestre 2013 par rapport à la même période de 2012

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS -SOTETEL-

Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications - SOTETEL - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2013.

En KTD

INDICATEURS D'ACTIVITE T2 2013

Designation	2ème Trimestre			1er Semestre			2012
	2012	2013	? en%	2012	2013	? en%	
Produits d'exploitation	9438	7874	-17%	17509	15354	-12%	38388
Ventes, travaux & services	9363	7845	-16%	17309	15246	-12%	38267
- Chiffre d'affaires local	8620	7356	-15%	16482	14371	-13%	36269
- Chiffre d'affaires export	743	488	-34%	827	874	6%	1998
Autres produits d'exploitations	75	29	-62%	200	109	-46%	122
Charges d'exploitation	9070	9666	7%	17330	17943	4%	38540
PRODUITS FINANCIERS	37	16	-57%	53	152	188%	68
CHARGES FINANCIERES	48	98	105%	97	151	56%	356
Autres Gains Ordinaires	94	61	-35%	367	96	-74%	1389

NB : Les indicateurs d'activité du deuxième trimestre 2013 publiés ci-dessus sont issus de la situation comptable avant audit arrêtée selon les mêmes principes et méthodes comptables.

- Suite -

Commentaires sur les indicateurs du deuxième trimestre 2013

L'activité de la SOTETEL courant le deuxième Trimestre 2013 a été marquée par :

- Réalisation d'un chiffre d'affaires local de **7 845 KDT** courant T2 2013 contre **9 363 KDT** Vs la même période 2012 ;
- Réalisation d'un chiffre d'affaires à l'export de **488 KDT** courant T2 2013 contre **743 KDT** Vs la même période 2012 ;
- La baisse du chiffre d'affaires est expliquée essentiellement par un retard d'approvisionnement et une perturbation sociale qui a entraîné le changement du Directeur Général;
- La SOTETEL dispose fin Juin 2013 d'un carnet de commandes fermes non consommées de **19 MDT**. Des mesures ont été prises pour sa proche consolidation afin d'atteindre les objectifs préalablement fixés en matière du chiffre d'affaires;
- Le deuxième semestre s'annonce sous de meilleurs horizons.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 31 JUILLET 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,806%		
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,807%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,807%	1 002,251
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,808%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,809%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,810%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,811%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,812%	1 017,818
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,813%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,814%	1 030,742
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014	4,814%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,944%	1 029,148
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,114%	997,487
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,218%	1 000,313
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,366%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,409%		994,773
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,558%	1 040,996
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,880%	982,989
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,922%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,986%	976,884
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,224%		962,194
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,296%	1 039,159
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,304%		952,318

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,020	146,033		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,853	12,854		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,322	1,323		
35,569								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,807	35,810		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,694	48,698		
48,489								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	156,013	154,516		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	548,128	544,836		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	117,271	116,249		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	121,372	121,075		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,211	115,988		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,159	110,917		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	85,931	85,290		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	129,405	128,170		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	95,203	94,190		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	105,858	105,868		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 339,828	1 334,167		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 269,399	2 267,171		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	104,732	102,389		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,095	101,304		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,526	121,947		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 191,804	1 190,314		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	126,175	123,358		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,482	15,183		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 932,288	5 873,510		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 065,946	5 035,382		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,199	2,200		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,898	1,899		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,121	1,074		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	106,342	106,353
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	102,681	102,691
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,963	103,974
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	100,927	100,938
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	101,760	101,772
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	105,295	105,305
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	102,291	102,302
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,887	101,898
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	102,471	102,482
38	MILLENM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	103,963	103,972
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,297	100,307
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	102,441	102,452
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,472	102,482
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,147	105,158
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,962	103,972
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	101,857	101,864
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,010	101,020
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,005	103,015
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	100,839	100,853
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	101,973	101,982
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	102,965	102,974
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	100,814	100,825
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,112	102,122
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,270	103,279
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	100,696	100,706

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,352	10,353
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,412	101,422
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	101,964	101,974
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,604	99,671
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	65,533	65,192
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	148,010	147,216
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1472,527	1464,780
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	107,383	107,034
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	105,937	105,602
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	83,191	82,685
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,528	16,512
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	269,817	267,739
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	35,235	35,051
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 298,694	2 284,719
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,176	74,909
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,062	55,945
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	99,812	99,456
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	109,366	108,734
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	98,014	96,976
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,259	11,234
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,871	11,826
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,518	14,436
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,124	14,024
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,640	11,535
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,571	10,496
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,416	10,383
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,577	10,573
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	124,449	124,238
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	125,157	125,124
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,078	9,983
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	101,030	100,473
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,603	19,513
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	79,160	78,345
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	80,131	79,302
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,981	96,814
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	92,713	92,044
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	97,946	97,601
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,088	99,050
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	95,979	94,575
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	102,916	99,345
94	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	129,425	126,651
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,669	10,530
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	116,645	115,186
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,819	116,392
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	103,364	102,964
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	99,292	98,265
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	185,041	181,949
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,900	161,460
102	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,983	141,589
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	10 070,640	9 925,184
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,142	19,597
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	133,790	131,417
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 519,326	1 493,402
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	109,337	108,809
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	88,708	87,101
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	115,780	113,053
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 135,059	8 990,139
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,549	9,385
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,362	9,241

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS